



RENOBATYS - Expérimentation en Pays de Fougères d'une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) - Aide au démarrage

Pays de Fougères, Marches de Bretagne

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Priorité 2 : Transition énergétique : faire du pays de Fougères, un territoire de référence

Fiche Action :

Europe : 2. Accompagner le changement en matière d'efficacité énergétique

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : PAYS DE FOUGERES, MARCHES DE BRETAGNE

N° SIRET : 45119257900022

Forme juridique : Association

Nombre d'habitants : 89136

L'entité appartient à un groupe : Non

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 15.00

Montant du budget Annuel en k€ : 1000.00

Année création : 2000

Secteur activité : Autre secteur : Développement territorial

Objet : Promouvoir le développement durable du Pays de Fougères en application de la Charte de développement durable du Pays de Fougères adoptée par les communautés de communes en 2001. Elle constitue un lieu de concertation entre les élus et les force vives du territoires, une instance de programmation et de suivi pour des projets communs.

Nombre d'adhérents : 93

Nombre de salariés : 15

Représentant de la structure demandeuse : BENOIT Thierry, Président

Représentant technique du projet : MARCHAND Frédéric, Chef du pôle énergie, climat, éco-construction,
frederic.marchand@pays-fougères.org

Adresse postale : 36, rue de Nantes BP 50306 35303 FOUGERES CEDEX

Adresse électronique : info@pays-fougeres.org

Tel : 02 99 17 08 82

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Le Pays de Fougères, Marches de Bretagne, dispose d'une mission Energie depuis fin 2005. Les actions engagées ont permis un développement des services en faveur :

- des particuliers : l'Espace Info Energie (EIE) a été mis en place en juillet 2008 d'abord en temps partagé avec le Pays de Vitré puis en fonctionnement unique au sein du Pays de Fougères. L'EIE a procédé par exemple en 2016 à plus de 500 conseils auprès des habitants ;
- des acteurs publics du territoire : pour 2016, 47 communes adhèrent au service dit de Conseil en Energie Partagé (CEP) ;
- d'autres acteurs locaux dans le cadre de l'accompagnement des projets : maîtres d'œuvre et artisans du bâtiment, banques, structures de tourisme...

En 2011, le Pays a lancé un Plan Climat Energie Territoire de manière volontaire. En 2 ans, un diagnostic a été établi afin d'écrire le profil énergie / climat du territoire et de cibler les secteurs les plus prioritaires, dont le secteur du bâtiment. Ce travail a permis une dynamique que Coglais Communauté a repris en répondant à l'appel à projet « Boucle Energétique Locale ».

En 2014-2015, s'appuyant sur ces diverses expériences, le Pays de Fougères a répondu avec succès au premier appel à projets initié par l'Etat, l'ADEME et la Région Bretagne pour l'expérimentation d'une plate-forme locale de la rénovation de l'habitat (PLRH). L'un des objectifs principaux de cet appel à projets est de renforcer et de simplifier l'accompagnement des particuliers porteurs d'un projet de rénovation thermique. Seuls 3 territoires ont été sélectionnés dont le Pays de Fougères, Marches de Bretagne.

Rénobatys, plateforme de rénovation de l'habitat du Pays de Fougères, a ainsi été créé : le démarrage concret c'est-à-dire la proposition du service aux habitants du Pays de Fougères date du 1er juillet 2015. 2 phases déterminantes ont eu lieu courant juillet 2015 : le recrutement de 3 salariés dédiés à l'opération (les 6 et 15 juillet 2015) et la signature de la première convention avec un particulier de la Commune de Mellé (23 juillet 2015).

Rappel des différentes étapes préalables à la proposition du service aux habitants

- 14 juin 2014 : dépôt de candidature à l'appel à projet
- 1er décembre 2014 : détachement au sein de la mission énergie de 2 salariés de l'équipe-Pays pour l'organisation de la mise en place concrète de la PLRH
- 18 décembre 2014 : notification convention ADEME
- 7 avril 2015 : notification convention pluriannuelle Région
- 22 avril 2015 : notification convention année 1 Région
- 21 mai 2015 : délibération Coglais Communauté pour une signature convention en mai 2015
- 26 mai 2015 : délibération Fougères Communauté pour une signature convention en juin 2015
- 28 mai 2015 : délibération Louvigné Communauté pour une signature convention le 6 juillet 2015
- 11 juin 2015 : délibération Comonze pour une signature convention le 20 Août 2015
- 22 septembre 2015 : délibération Antrain Communauté pour une signature convention le 14 octobre 2015

Etapes fondatrices - démarrage du service aux habitants

- 6 juillet 2015 : recrutement d'une première chargée d'accueil et d'un Conseiller technique dédiés (ces agents viennent compléter l'équipe du Pays qui s'est occupée de la mise en place du service : 1 animateur et 1 conseiller technique)
 - 15 juillet 2015 : recrutement d'une chargée de communication
 - 23 juillet 2015 : signature de la première convention avec un particulier de la Commune de Mellé
- A des fins de simplification, il est proposé de prendre comme date de début de l'opération : le 1er juillet 2015.

Une demande préalable au titre des fonds LEADER avait été déposée aux services de la Région dès octobre 2014 : à cette période, du côté de l'Autorité de Gestion, les éléments constitutifs du dossier n'étaient pas encore connus. D'autre part, côté Pays, le calendrier de l'action et les moyens qui pouvaient être mobilisés pour ce projet demandaient à être approfondis. Sans la remplacer, la présente fiche vient donc compléter la demande préalable transmise en octobre 2014. Plus précisément, l'aide FEADER-LEADER est demandée au titre de l'aide au démarrage pour la période qui va du 1er janvier 2017 au 30 juin 2018. Le choix de répartition établi par le Pays est le suivant :

- opter pour un financement hors LEADER en 2015 et 2016 : dans l'attente de la signature de la Convention LEADER et de la mise en place du logiciel de paiement Osiris, cette solution est apparue la meilleure pour sécuriser le fonctionnement du Pays. La demande FEADER-LEADER émise ici ne portera donc pas sur 2015 et 2016;
- mobiliser l'éventuel financement FEADER-LEADER uniquement pour la période qui va du 1er janvier 2017 au 30 juin 2018 : il s'avère que les besoins relatifs au projet dépassent le montant-plafond indiqué dans la fiche-action 2 « Accompagner le changement en matière d'efficacité énergétique ». L'opération Rénobatys a été construite dans la perspective d'être reconnue par le CUP comme « projet d'excellence ». Si cette qualification est accordée, le Pays demande à bénéficier du dé plafonnement (clause 5.3 du Règlement intérieur du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne)

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Les atouts de Rénobatys, plateforme locale de rénovation de l'habitat du Pays de Fougères, sont nombreux. Ils concernent tout à la fois les particuliers et les acteurs de la filière bâtiment...

1. Atouts pour les particuliers, porteurs d'un projet de rénovation : le renforcement et la simplification de l'accompagnement

Rénobatys cherchera à répondre à certaines attentes et lacunes repérées dans l'accompagnement des habitants (notamment avec le service de l'Espace Info Energie) :

- l'idée d'un guichet d'accueil unique : l'objectif est de bénéficier d'une aide personnalisée pour définir au mieux la priorité des travaux de rénovation thermique à réaliser, les coûts, les acteurs à mobiliser, les financements possibles
- le besoin d'un service tout au long du projet de rénovation et non pas seulement ponctuel
- la possibilité de se rendre sur site, au domicile du porteur

Autrement dit, l'enjeu de Rénobatys est de renforcer et de simplifier l'accompagnement des particuliers porteurs d'un projet de rénovation thermique, depuis la conception du projet jusqu'au suivi des consommations, 1 an après l'entrée dans le logement rénové.

Une fois le particulier en contact avec Rénobatys, 4 étapes lui sont proposées : la définition du projet, le bilan énergétique, le choix des travaux et son financement et enfin le suivi des consommations. Grâce à cet accompagnement personnalisé, le particulier va posséder tous les éléments nécessaires pour effectuer son choix : type de travaux, investissements, aides financières, liste d'artisans, compétences complémentaires (conseils juridiques, architecturaux, adaptation, ...)

2. Atouts pour les professionnels de la filière bâtiment : la montée en compétences

Par les conseils prodigués, Rénobatys peut amener à un véritable développement de l'écoconstruction sur le territoire. Les professionnels de la filière bâtiment sont donc directement impliqués par ce projet. Rénobatys est un maillon essentiel pour augmenter le nombre de rénovations permettant d'atteindre les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de la Région Bretagne et la montée en compétences des professionnels la filière.

Le projet se conduira en collaboration étroite avec Ecobatys, le pôle performance éco-construction, autre projet d'excellence du Pays de Fougères.

3 - Présentation resumée du projet

Rénobatys souhaite se positionner comme un guichet unique pour la rénovation de l'habitat afin de faciliter le parcours de rénovation et d'amplifier le nombre de rénovations de qualité. Les atouts visés sont doubles : 1. pour les particuliers porteurs d'un projet de rénovation, 2. pour les professionnels de la filière bâtiment.

Au service de ce projet, une équipe de 6 personnes est prévue : 3 conseillers techniques (renfort d'un 3ème conseiller technique en avril 2016), 1 animateur, 1 chargée d'accueil et de gestion des dossiers, 1 chargée de communication.

L'aide LEADER est demandée au titre de l'aide au démarrage pour la période qui va du 1er janvier 2017 au 30 juin 2018. L'expérimentation qui va avoir lieu avec ce projet sur le pays de Fougères est vouée ensuite à déployer les atouts de Rénobatys sur les autres plateformes de l'ensemble du territoire breton voire national. L'enjeu durant cette période est de développer les outils de suivi et de communication qui permettront le succès de l'opération.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Couesnon Marches de Bretagne, Fougères Agglomération

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Pays

5 - Résultat attendu

Avant la mise en œuvre de la plate-forme, le nombre de rénovations était d'environ 200 par année. L'objectif de Rénobatys afin d'être en accord avec celui fixé par la Région dans le cadre du SRCAE est le suivant : 635 rénovations incluant les rénovations des bailleurs sociaux sur la période allant du 1er janvier 2017 au 30 juin 2018.

Indicateur obligatoire : nombre d'emplois créés en ETP :

En réalisant 200 rénovations supplémentaires par an, on peut estimer le coût de travaux de rénovation énergétiques à plus de 6 000 000 € (moyenne de 30 000 €). Une étude réalisée dans le cadre du SRCAE de Rhône Alpes indiquent que 1 M€ de travaux génèrent 13 emplois directs et indirects. Aussi, on peut estimer qu'au-delà des 6 emplois créés ou maintenus par Rénobatys au sein du Pays de Fougères, les conséquences sur le bâtiment, par an en 2018 seraient la création de plus de 70 emplois directs et indirects.

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Démarrage de l'action	01/01/2017	
Fin de l'action	30/06/2018	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHÉRENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

Innovation

Rénobatys est l'une des 3 plateformes de rénovation de l'habitat (PLR) existantes en Bretagne, lauréates de l'appel à projets lancé en 2014-2015 par l'Etat, l'ADEME et la Région Bretagne.

Il s'agit donc ici d'une expérimentation dont les résultats sont très attendus, notamment à l'échelle régionale. Plus précisément, l'Etat, l'ADEME et la Région souhaitent bénéficier de retours d'expériences qui détermineront les meilleurs modèles de plateforme.

Parmi les modèles lauréats en Bretagne, Le Pays de Fougères a une spécificité : Rénobatys est la seule plateforme à avoir intégré toutes les étapes de l'accompagnement : accueil, bilan énergétique à domicile, suivi des consommations énergétiques, ...

Multipartenariat

Outre le conventionnement avec les 5 communautés de communes (périmètre avant le 1er janvier 2017), le Pays de Fougères a aussi signé un partenariat avec Fougères Habitat pour la formation de ses salariés et gardiens d'immeubles et pour apporter les compétences des conseillers techniques pour leurs projets de rénovations et de constructions.

La Ville de Fougères s'est aussi appuyé, via une convention sur Rénobatys pour son aide à la résorption de la vacance dans la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

De multiples relais ont été contactés afin qu'il soit en mesure de connaître le service pour en informer leurs relations. Il s'agit des conseillers municipaux des communes du territoire, des agences immobilières (Century 21, FAR Immobilier, Diard Immobilier, LAFORET Immobilier), des notaires (Maître Baslé, élu de la chambre des notaires, Maître Barbier), des CLIC (CLIC des Marches de Bretagne, CLIC des 3 Cantons), des banques (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Populaire de l'Ouest, BNP Paribas), ... Une convention est d'ailleurs envisagée avec le crédit agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne afin d'échanger régulièrement avec l'ensemble des conseillers bancaires du territoire.

Bien évidemment une action spécifique a été réalisée vers les professionnels du bâtiment et sera renouvelée régulièrement.

Transférabilité

L'objectif de l'Etat, l'ADEME et la Région est d'engager chaque territoire de Bretagne vers la rénovation massive et qualitative de logements. Le Pays de Fougères s'appuie sur l'espace info énergie et plus généralement le pôle énergie –

climat – écoconstruction qui possède une compétence énergie affirmée et reconnue depuis plus de 10 ans. Par ailleurs, au travers de ces actions, il a pu tisser un réseau d'acteurs qui facilitera l'atteinte des objectifs.

Cette méthodologie nécessite des compétences en énergie, et de la pédagogie que chaque territoire qui souhaitera développer une plate-forme pourra acquérir.

En 2015-2016, le Pays de Fougères a déjà eu l'occasion de partager son expérience à la demande de nombreux territoire désireux de s'engager dans une plateforme : Pays de Pontivy, Pays de St Malo, Pays du Centre Ouest Bretagne, Syndicat Mixte de la Baie du Mont St Michel, ...

En 2017, le Pays de Fougères proposera de présenter sa démarche :

- aux Assises européennes de la transition énergétique qui auront lieu à Bordeaux les 24, 25 et 26 janvier 2017
- aux rencontres nationales des plateformes de la rénovation énergétiques à Angers en novembre 2017.

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes

Ce projet de plate-forme de rénovation de l'habitat découle des conclusions du diagnostic du Plan Climat Energie Territoire réalisé par le Pays de Fougères et qui avait mis en évidence la forte proportion des consommations du résidentiel (36% de l'énergie primaire) et parmi ce secteur, les consommations du chauffage des logements construits avant 1974, date de la 1ère réglementation thermique.

Par ailleurs, Rénobatys s'inscrit également parfaitement dans les objectifs de rénovation des PLH suivis par le Pays de Fougères.

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie

Le projet s'inscrit dans la fiche n°2 « Accompagner le changement en matière d'efficacité énergétique ». Rénobatys est parfaitement intégré dans cet objectif en permettant aux particuliers de réaliser des travaux qualitatifs et plus ambitieux que ce qu'ils avaient prévu. Par ailleurs, ces particuliers seront sensibilisés au bon usage des matériels posés dans leur logement et à un comportement à la hauteur de la performance de leur logement rénové.

De plus, les artisans seront aussi sensibilisés à la globalisation de la rénovation afin de permettre une cohérence de ceux-ci, ainsi qu'à la qualité des travaux. L'objectif est de faire en sorte qu'ils puissent, dans quelques mois, être en mesure de définir les bons travaux à réaliser chez le particulier.

Enfin, le travail de communication qui sera réalisée auprès de relais d'information (banques, notaires, agences immobilières, CLIC, élus municipaux, ...) contribuera également à une prise de conscience pour faciliter le changement en matière d'efficacité énergétique.

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER

Ce projet pourra effectivement répondre à d'autres enjeux :

- Fiche action 1 : « soutenir l'innovation dans les procédés de construction » : au-delà de l'innovation, il sera préconisé la qualité de construction et le respect des normes existantes, normes qui ont évolué fortement ces dernières années (surtout pour la construction neuve) et qui n'ont pas toujours été assimilés par tous les acteurs de la construction. Aussi, les conseils permettront de réfléchir au respect des normes en vigueur et éventuellement d'anticiper les normes à venir.

- Fiche action 4 : « renforcer l'ancrage territorial des activités économiques » : on a évoqué précédemment la possibilité de développer le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment qui contribueront à l'atteinte des objectifs ambitieux de Rénobatys. Ce chiffre d'affaires se traduira forcément au niveau des entreprises du pays de Fougères puisque l'analyse

des devis réalisée par les conseillers techniques écartera toute entreprise dont l'honnêteté des devis pourrait être remise en cause. Or, on peut espérer que les entreprises locales sauront être à la hauteur de l'ambition.

- Fiche action 5 : « explorer les gisements d'emplois des filières de l'économie verte » : le chiffre d'affaires, augmenté par la multiplication des rénovations, doit permettre des maintiens et créations d'emplois pour ce qui concerne les secteurs de l'isolation, la ventilation performante, les systèmes de chauffage efficace ou à bois, et dans une moindre mesure les capteurs solaires.

- Fiche action 9 « revitaliser les centre-bourgs » : si Rénobatys n'a pas d'actions directes sur les centre-bourgs, il n'en demeure pas moins que les préconisations proposées peuvent faciliter la démarche de rénovations de logements considérés complexes de par leur configuration architecturale ou la difficulté à atteindre des performances thermiques importantes.

Avec le projet Rénobatys, les 3 priorités (énergétique, économique et participative) de la stratégie locale LEADER se trouvent donc concernées.

3 - PÉRENNITÉ

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER

Les premiers mois de tests montrent que le parc de logements à rénover est tellement important que les besoins vis-à-vis de Rénobatys resteront forts. Même si l'objectif est de faire monter en compétences les professionnels du bâtiment pour qu'ils acquièrent une forme d'autonomie dans le conseil, Rénobatys devra rester garant de la qualité des rénovations.

Le modèle économique reste à préciser mais des pistes sérieuses pour la pérennité du service existent. Elles s'appuient sur les certificats d'économie d'énergie, les partenaires bénéficiant de services (EPCI, banques, ...) et les recettes générées (il est demandé une participation de 50 € aux particuliers non éligibles aux aides de l'ANAH recourant aux services de Rénobatys)

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans

Parmi les particuliers désireux de rénover figurent de nombreux jeunes primo-accédant, souvent dépourvus devant le parcours sinueux de la rénovation. Rénobatys contribue à les soutenir dans leurs démarches et les aide à obtenir les différentes aides à la rénovation ou à l'accession.

Par ailleurs, la nouvelle génération d'artisans est davantage demandeur d'informations liées à la rénovation globale et la technicité nécessaire pour la mise en œuvre de système performant.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Salaires et charges	300 000.00	85.71
Frais de structure	45 000.00	12.86
Frais directs relatifs au projet	20 000.00	5.71
Recette : participation particuliers	-15 000.00	-4.29
Total	350 000.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Politique sectorielle	41 000.00	11.71
ADEME	74 375.00	21.25
EPCI	75 000.00	21.43
Autofinancement public	70 000.00	20.00
Europe - FEADER - LEADER	89 625.00	25.61
Total	350 000.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 24/04/2017

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 89 625.00 EUR

Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée.

- Le projet est porté par l'association "Pays de Fougères, Marches de Bretagne" : conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du CUP (en vigueur au 24 avril 2017), Thierry BENOIT, Président, a quitté la salle à l'étape des délibérations. Il n'a donc pas participé au débat et au vote.

- En début de présentation, il est demandé si d'autres représentants du CUP ont un lien particulier au projet. Aucun membre ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 15

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

Deux représentants de l'association " Pays de Fougères, Marches de Bretagne" sont intervenus :

- Thierry BENOIT, Président
- Frédéric MARCHAND, Chef du Pôle "Energie, Climat, Eco-Construction"

ANALYSE DE LA REGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, Evelyne GAUTIER-LE BAIL informe qu'elle n'a pas de remarques à formuler du point de vue réglementaire. L'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 2 "Accompagner le changement en matière d'efficacité énergétique". Evelyne GAUTIER-LE BAIL ajoute : la Région soutient le projet au titre de la politique sectorielle et suit avec beaucoup d'intérêt les résultats liés à l'expérimentation.

ECHANGES AVEC LE PORTEUR ET DELIBERATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d'aide à la sélection à la date du 24 avril 2017)

Pour ce projet, l'accueil de la part des membres s'est avéré d'emblée très positif. Les questions ont été peu nombreuses. L'intervention du porteur a permis :

- de faire découvrir le dispositif à celles et ceux qui ne le connaissaient pas
- d'apporter à tous, des données toutes récentes d'évaluation

1 - COHERENCE DU PROJET

Innovation

Le maître d'ouvrage a rappelé que cette opération est lauréate d'un appel à projets de l'Etat, de l'ADEME et de la Région lancé en 2014-2015. Seuls 3 pays en Bretagne ont été retenus. A côté d'un cahier des charges commun, chaque territoire opte pour des déclinaisons particulières. Le choix du Pays de Fougères est de créer une plateforme où toutes les étapes de l'accompagnement sont proposées : accueil, bilan énergétique à domicile, suivi des consommations énergétiques jusqu'à un an après les travaux. L'enjeu visé par l'Etat, l'ADEME et la Région Bretagne est ainsi de pouvoir disposer de retours d'expériences pour généraliser un modèle de Plateforme de Rénovation de l'Habitat.

Multipartenariat

Les partenaires sont jugés nombreux et diversifiés : impliquer "les têtes de réseau" en contact direct avec les particuliers qui ont ou pourraient avoir un projet de rénovation (ex : banques, agences immobilières, notaires, artisans...) est considéré comme judicieux.

Transférabilité

La reproductibilité est une des conditions de l'appel à projet voulues par l'Etat, l'ADEME et la Région. Le maître d'ouvrage a eu déjà l'occasion de présenter à l'extérieur le modèle de fonctionnement initié par RENOBATYS. Les contacts vont se poursuivre en 2017.

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des EPCI

La plateforme ne se crée pas ex nihilo : elle s'intègre en totale continuité avec les actions de la mission Energie du Pays de Fougères. En effet, ce nouveau service est par exemple en adéquation avec le diagnostic du Plan Climat Energie Territoire. D'autre part, il vient répondre à certaines attentes et lacunes repérées dans l'accompagnement des habitants par le service Info Energie.

2 - APPORTS

Au regard de l'axe "transition énergétique"

Les données récentes d'évaluation sont qualifiées de très encourageantes Elles amènent à considérer RENOBATYS comme une opération Grand public de tout premier plan pour agir en matière d'efficacité énergétique. Depuis la mise en place de ce nouveau service en juillet 2015, plus de 350 logements sont en cours de suivi. En moyenne, 80 dossiers (dont 14 nouvelles demandes) sont traités par semaine.

Au regard de l'axe "Transition économique"

Les atouts économiques sont à resituer :

- quantitativement : les dossiers accompagnés par RENOBATYS génèrent de l'activité pour les entreprises locales du bâtiment : tous travaux confondus, le budget médian est de 40 000 euros. Pour les travaux relevant des économies d'énergie, il s'établit à 15 000 euros ;
- qualitativement : RENOBATYS va donner lieu à une montée en compétences des professionnels du bâtiment.

3 - PERENNITE

A ce stade, le porteur explique que "des pistes sérieuses" existent pour la reconduction de RENOBATYS au-delà des 3 ans (notamment avec les certificats d'économie d'énergie).

Un membre s'interroge sur la participation de 50 euros demandée aux bénéficiaires. Il souhaite savoir :

1. si les recettes apportées par cette participation sont ou non conformes au prévisionnel
2. si la demande des Fonds européens se trouvent justifiée par un éventuel écart de prévision.

La réponse des intervenants est claire : les recettes sont conformes à ce qui avait été établi. Dès la constitution de la réponse à l'appel à projets, il avait été projeté une sollicitation des fonds FEADER-LEADER pour permettre d'équilibrer l'opération dans sa phase de démarrage.

4 - BONUS - Mixité intergénérationnelle

Le bonus est pris en compte au sens où les jeunes ménages primo-accédants sont une cible visée par RENOBATYS.

REMPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SELECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 24 avril 2017)

Points obtenus : 19/20 - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 5 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 15

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Avis

favorable : 15 voix

défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "RENOBATYS - Expérimentation en pays de Fougères d'une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) - Aide au démarrage":

UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE

Compte tenu de la note obtenue (19/20 - Note A - projet d'excellence au regard de la stratégie LEADER), le déplaçonnement de la fiche-action au delà des 80 000 euros est accordé par les membres du CUP.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 89 625 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres du CUP décident de ne pas retenir de réserves.

Date : 16/12/2019

Pour : Comité pour avis définitif

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Region : 120 000.00 EUR

Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES POUR L'AVIS DÉFINITIF DIT DE PROGRAMMATION

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée.
- La structure-porteuse est l'association "Pays de Fougères, Marches de Bretagne" : conformément au Règlement intérieur du CUP, Thierry BENOIT, Président, n'a pas participé aux délibérations et au vote. A titre exceptionnel, il a de toute façon été contraint de partir avant l'achèvement de la séance.
- Sont également partis avant la clôture du CUP et donc n'ont pas participé à l'examen de ce projet : Pascal HERVÉ, Conseiller communautaire à Couesnon Marches de Bretagne, Bernard MARBOEUF, Président de Fougères Agglomération, et Louis PAUTREL, Vice-Président de Fougères Agglomération.
- Les professionnels du bâtiment sont associés à la réalisation du projet : Alban DARRAS, Membre du Bureau de la Chambre de métiers et de l'artisanat 35 et co-gérant de la SARL DARRAS, n'a pas participé aux délibérations et au vote.
- La Ville de Fougères et Fougères Habitat ont conventionné avec le service Rénobatys : Eric BESSON, adjoint au Maire de Fougères et par ailleurs Président de Fougères Habitat, n'a pas participé aux délibérations et au vote.
- En début de présentation, il est demandé si d'autres représentants du CUP ont un lien particulier à l'opération. Aucun membre ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 10

RAPPEL DU CONTEXTE

Suite au CUP pour avis d'opportunité, un dossier complet de demande de subvention a été transmis à la Région. La subvention FEADER-LEADER sollicitée par le porteur s'élevait alors à 120 000 euros pour un montant total de projet à 406 865,36 euros. Les différences avec le budget présenté lors de l'avis d'opportunité s'expliquent notamment par la perception d'une subvention ADEME d'un montant inférieur.

L'instruction régionale a eu lieu et a abouti à retenir les montants suivants :

- subvention maximale attribuée : 120 000,00 euros
- total des dépenses éligibles (assiette) : 390 094,28 euros

C'est sur la base de ces montants qu'il est proposé aux membres de se prononcer pour avis définitif.

DÉLIBÉRATIONS : ce projet n'a pas suscité de demande d'informations complémentaires, ni de réactions.

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 10

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Avis

favorable : 10 voix

défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "RENOBATYS - Expérimentation en Pays de Fougères d'une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) - Aide au démarrage", UN AVIS DÉFINITIF FAVORABLE sur la base des montants suivants :

- subvention FEADER-LEADER adoptée : 120 000 euros
- dépenses éligibles retenues (assiette) : 390 094,28 euros.



Grille d'aide à la sélection – FEADER / LEADER

Nom du projet : **RENOBATYS – CUP opportunité 24.04.2017**

Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

➤ Sur le plan de l'innovation

3

3 points : le projet est unique en France

1 point : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères

0 point : la dimension novatrice est faible ou imprécise

➤ Sur le plan du multipartenariat

3

3 points : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

1 point : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

0 point : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

➤ Sur le plan de la transférabilité

3

3 points : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues

1 point : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues

0 point : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des Communautés de communes :

Exemples : PCET (Plan Climat Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

2

2 points : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire

1 point : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire

0 point : aucun lien n'est cité

Apports

➤ Au regard de la fiche-action principale

3

3 points : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)

1 point : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante

0 point : les apports sont faibles ou imprécis

➤ Au regard des autres priorités de la stratégie

1

2 points : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative

1 point : le projet répond à 2 des 3 priorités

0 point : le projet répond à 1 seule priorité

Pérennité

2

2 points : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements

1 point : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines

0 point : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

Bonus

➤ Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

2

2 points : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

1 point : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

0 point : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

19

**DECOMPTÉ DES POINTS
TOTAL / 20**

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable